



SNES-Nouvelle Calédonie  
B.P. 1610  
98845 NOUMÉA CEDEX  
Tél. et télécopie : 43 63 06  
Mobilis : 78 00 10  
Courriel : [snes-nc@lagoon.nc](mailto:snes-nc@lagoon.nc)  
Internet : [www.snes.nc](http://www.snes.nc)



Nouméa, le 22 septembre 2017

Destinataires

Monsieur le Haut-Commissaire de la République  
Monsieur le Président du gouvernement  
Madame la Membre du gouvernement en charge de l'enseignement  
Monsieur le Vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie

Copie à madame et messieurs les secrétaires de l'UT CFE-CGC

Objet

Opérations de recrutement des personnels mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie pour la rentrée 2018

Monsieur le Haut-Commissaire de la République  
Monsieur le Président du gouvernement  
Madame la Membre du gouvernement en charge de l'enseignement  
Monsieur le Vice-recteur,

Le SNES-NC souhaite faire valoir sa position au sujet des opérations de recrutement et de mutation (« mouvement » des personnels pour la rentrée 2018) actuellement débattues lors de la concertation paritaire avec le Vice rectorat.

Notre syndicat rappelle sa conception du rôle d'une organisation professionnelle responsable :

- ✓ défendre la qualité de l'enseignement, en particulier par le recrutement de personnels formés et compétents
- ✓ respecter les procédures sur la gestion des carrières en toute transparence et équité
- ✓ représenter les personnels avec justice sans discriminations selon les statuts, l'état-civil, les situations personnelles.

**Nous souhaitons donc que les procédures qui concernent le recrutement et les mutations des personnels (opération de carrière aux profondes conséquences sur l'investissement professionnel et la vie familiale) restent assurées en Nouvelle Calédonie avec respect pour les candidatures de tous les personnels, sans discrimination, au profit d'un service public d'éducation de qualité.**

Aussi, lors du GTPOM du 4 août, nous avons manifesté notre satisfaction de voir cette année la création de postes et de supports davantage en correspondance avec les besoins réels, avec pour conséquences :

- ✓ d'augmenter le recrutement de titulaires par la limitation du nombre des « blocs de moyens provisoires » et des heures supplémentaires distribuées
- ✓ de donner satisfaction aux candidatures des néo titulaires locaux et à celles de personnels de la liste « extra territoriale », gage d'une souhaitable ouverture à la variété des expériences et pratiques pédagogiques, au service de la qualité du système éducatif calédonien
- ✓ d'éviter la sclérose du mouvement « intra », qui aurait pour effet de brider le droit à la mobilité des enseignants sur place

Nous nous opposons, dans les débats avec l'administration, à toute influence qui tendrait à limiter ce recrutement de qualité, et aussi à réduire les droits légitimes des personnels.

En cela nous regrettons l'orientation prise par nos collègues du syndicat UT CFE-CGC exprimée dans la lettre adressée mercredi 6 septembre au Président du gouvernement, à la Membre du gouvernement en charge de l'enseignement et au Vice-recteur, ayant pour objet : « *Mutations des enseignants en anglais* », et pour but de « *dénoncer un cas* ».

Il nous paraît important de rappeler ici des données (ignorées ou omises par ce syndicat) sur la situation du personnel concerné (car il s'agit bien d'une mise en cause personnelle à l'encontre d'une candidate à la mutation) et de faire valoir une analyse plus pertinente sur les opérations de recrutement des enseignants pour la rentrée 2018.

#### **Sur la situation de la collègue incriminée :**

- ✓ -la reconnaissance de ses CIMM avait obtenu un avis favorable du Gouvernement de Calédonie dès 2013
- ✓ -le conjoint n'est pas simplement en « CDI » mais Cadre de la Fonction Publique de Nouvelle-Calédonie depuis de nombreuses années

#### **Sur l'analyse des opérations de recrutement :**

- ✓ « *... notre surprise de découvrir que le Vice rectorat avait ouvert plus de postes que de néo-titulaires (citoyens ou 10 ans de résidence) à placer en anglais* » : le Vice-rectorat ne fait que constater les besoins en chaque discipline et propose au mouvement les postes à pourvoir. Cette année une candidature extérieure est possible en anglais. Dans d'autres disciplines, il y en a plusieurs ; d'une manière générale, il nous paraît évidemment nécessaire d'affecter sur les postes disponibles du personnel titulaire, compétent, expérimenté, plutôt que des vacataires au statut précaire.
- ✓ « *La reconnaissance des IMM... clairement inacceptable* » : il est très surprenant qu'une organisation professionnelle émette un jugement sur un point de la réglementation qui concerne les personnels Etat et reste de la compétence du Ministère, et s'arroge le droit de décider qui est en mesure d'exercer son métier en Nouvelle Calédonie. Le gouvernement de Nouvelle Calédonie, le Vice-rectorat et le Haut-Commissariat donnent leurs avis, qui déterminent, in fine, la décision du Ministère, incontestable. La reconnaissance des CIMM est un droit des agents publics, quels que soient leur administration ou le lieu d'exercice.
- ✓ -« *...extrême tension dans la discipline* », (*l'anglais*), « *saturée* » : il a été certes constaté que le nombre de lauréats locaux des concours permettait ces dernières années de pourvoir tous les postes disponibles avec du personnel local. Or, du fait de l'offre actuelle en anglais à l'université de la Nouvelle Calédonie, il n'est pas certain que les vocations et les candidatures soient suffisantes à l'avenir. D'ailleurs on constate qu'il n'y a qu'une seule réussite locale aux concours cette année, agrégation réussie par une collègue déjà en poste de certifiée en Nouvelle-Calédonie.
- ✓ -« *postes conservés pour les Calédoniens* » : pour le SNES-NC, il n'y a aucune raison de laisser des postes sans titulaires en attendant les hypothétiques réussites locales aux concours et aux Masters universitaires : il en va de la qualité de l'enseignement dispensé en Nouvelle Calédonie. Il n'est pas concevable de se priver de personnels motivés, compétents, souvent dotés d'une riche expérience pédagogique, lorsque des postes sont libérés ou créés : notre service éducatif a tout à gagner de l'apport des candidatures extérieures pour ces emplois, cela ne lèse personne. C'est la sclérose du mouvement des personnels qui est à redouter si les possibilités de recrutement extérieur ne sont pas utilisées.

Sur ces sujets (et d'autres qui concernent les personnels enseignants sur le territoire et les orientations du Projet Educatif Calédonien), nous allons poursuivre notre participation active et positive à la préparation de la rentrée de février 2018 avec les services du Vice rectorat.

Nous allons également solliciter une entrevue avec les membres du gouvernement concernés.

Dans l'attente de ces possibilités d'échanges, nous vous prions de recevoir l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le bureau du SNES-NC

Hector Payet    Marc Baty    Paul-François Lo    Léa Illi    Francis Frei    Daniel Couchoud

